

**Annexe B**  
**Rapport d'état détaillé relatif**  
**aux recommandations**  
**depuis 2013**

| Domaine de vérification                      | Ministère ou agence  | Année | Volume | Chapitre | Par. | Recommandation  | État auto-déclaré |
|--|--|-------|--------|----------|------|---|-------------------|
| Approvisionnement en bois des terres privées | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015  | 2      | 4        | 96   | Nous recommandons que le Ministère se conforme à la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i> et les règlements pour s'acquitter de ses responsabilités liées à l'approvisionnement proportionnel et le rendement continu. Si les principes actuels d'approvisionnement proportionnel et de rendement continu requis en vertu de la Loi ne sont plus pertinents ou en vigueur, le Ministère devrait apporter des modifications à la Loi et aux règlements afin de faciliter l'accomplissement de son mandat. | Non mise en œuvre |
| Approvisionnement en bois des terres privées | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015  | 2      | 4        | 105  | Nous recommandons que le Ministère établisse une politique en matière de rendement continu, fixe des objectifs et des cibles mesurables et surveille son rendement pour assurer un rendement continu des terrains boisés privés et en rende compte publiquement.  | Non mise en œuvre |
| Approvisionnement en bois des terres privées | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015  | 2      | 4        | 113  | Nous recommandons que le Ministère mette en place une seule entente en matière de sylviculture sur les terrains privés pour tous les offices de commercialisation afin de limiter le dédoublement des efforts.  | Mise en œuvre     |
| Approvisionnement en bois des terres privées | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015  | 2      | 4        | 124  | Nous recommandons que le Ministère établisse des buts et des objectifs distincts par rapport auxquels il mesure sa réussite dans la réalisation de son mandat à l'égard des terrains boisés privés. En outre, nous recommandons que le Ministère établisse des buts et des objectifs pour le programme de sylviculture pour les lots boisés privés afin de mesurer les avantages du programme pour la province.   | Non mise en œuvre |

| Domaine de vérification                      | Ministère ou agence  | Année | Volume | Chapitre | Par. | Recommandation  | État auto-déclaré |
|--|--|-------|--------|----------|------|---|-------------------|
| Approvisionnement en bois des terres privées | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015  | 2      | 4        | 128  | Nous recommandons que le Ministère rende compte publiquement des buts, objectifs, cibles de rendement et des résultats réels de ses travaux et programmes à l'égard de l'approvisionnement en bois des terres privées. La reddition de comptes devrait inclure des explications pour les écarts entre le rendement prévu et réel.   | Non mise en œuvre |
| Approvisionnement en bois des terres privées | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015  | 2      | 4        | 149  | Nous recommandons que la Commission établisse des profils et des critères par rapport auxquels les candidats potentiels peuvent être évalués.   | Mise en œuvre     |
| Approvisionnement en bois des terres privées | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015  | 2      | 4        | 154  | Nous recommandons que la Commission fasse des demandes de candidature de sorte que les nominations de membres soient échelonnées pour favoriser la continuité.  | Mise en œuvre     |
| Approvisionnement en bois des terres privées | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015  | 2      | 4        | 159  | Nous recommandons que le Ministère examine le mandat et le rendement de la Commission pour s'assurer que les objectifs du gouvernement à l'égard des activités de la Commission soient atteints et que le rôle et les responsabilités de celle-ci soient bien communiqués et compris.   | Non mise en œuvre |
| Approvisionnement en bois des terres privées | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015  | 2      | 4        | 161  | Nous recommandons que la Commission examine ses politiques et procédures actuelles en matière de gouvernance et les compare à la politique de nomination aux organismes, conseils et commissions de la province ainsi qu'aux pratiques exemplaires de gouvernance reconnues afin de définir et de mettre en place des outils pour améliorer ses pratiques de gouvernance actuelles. | Mise en œuvre     |

| Domaine de vérification                      | Ministère ou agence  | Année | Volume | Chapitre | Par. | Recommandation   | État auto-déclaré |
|--|--|-------|--------|----------|------|--|-------------------|
| Approvisionnement en bois des terres privées | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015  | 2      | 4        | 169  | Nous recommandons que la Commission complète son plan stratégique afin de refléter son mandat en vertu de la loi et définisse ses priorités stratégiques.  | Non mise en œuvre |
| Approvisionnement en bois des terres privées | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015  | 2      | 4        | 175  | Nous recommandons que la Commission examine ses politiques et ses manuels actuels en vue de s'assurer qu'ils reflètent de manière précise et cohérente les exigences nécessaires conformément aux normes d'information financière reconnues. Nous recommandons également que des exemplaires actuels de ces documents soient remis aux offices de commercialisation. | Mise en œuvre     |
| Approvisionnement en bois des terres privées | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015  | 2      | 4        | 193  | Nous recommandons que la Commission évalue ses exigences en matière de rapports produits par les offices de commercialisation pour s'assurer que ce qui est demandé donne les avantages prévus. Nous recommandons aussi que la Commission fasse respecter ses arrêtés pour s'assurer que les offices de commercialisation se conforment à la réglementation.         | Mise en œuvre     |
| Approvisionnement en bois des terres privées | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015  | 2      | 4        | 205  | Nous recommandons que le Ministère et la Commission documentent la manière dont les examens financiers des offices de commercialisation seront menés, y affectent du personnel possédant les compétences et une expérience appropriées pour effectuer l'analyse et rendent compte des résultats de cette analyse accompagnée de recommandations, si nécessaire.      | Mise en œuvre     |
| Approvisionnement en bois des terres privées | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015  | 2      | 4        | 219  | Nous recommandons que la Commission exige que les offices de commercialisation lui fournissent une entente signée entre l'office de commercialisation et tout agent associé qui définit la nature de la relation de mandat ainsi que les rôles et responsabilités de chaque partie en ce qui a trait au mandat de l'office de commercialisation.                     | Mise en œuvre     |

| Domaine de vérification                      | Ministère ou agence  | Année | Volume | Chapitre | Par. | Recommandation  | État auto-déclaré |
|--|--|-------|--------|----------|------|---|-------------------|
| Approvisionnement en bois des terres privées | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015  | 2      | 4        | 224  | Nous recommandons que la Commission organise des réunions régulières avec les offices de commercialisation, individuellement ou en groupe selon le cas, et qu'elle participe à des réunions de district au hasard afin de déterminer les sujets de préoccupation et y donner suite.   | Mise en œuvre     |
| Approvisionnement en bois des terres privées | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015  | 2      | 4        | 226  | Nous recommandons que la Commission documente un cadre qui détermine et aborde de manière proactive les secteurs de risques en matière de gouvernance des offices de commercialisation pour s'assurer qu'ils fonctionnent comme prévu par les dispositions législatives.  | Mise en œuvre     |
| Approvisionnement en bois des terres privées | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015  | 2      | 4        | 234  | Nous recommandons que la Commission mette en place et documente un processus administratif pour être utilisé dans le cadre de ses pouvoirs d'enquête et officialise une série de mesures et de mécanismes d'exécution progressifs à être utilisée dans les cas de non-respect des arrêtés, des règlements et des directives en matière de politique.  | Mise en œuvre     |
| Approvisionnement en bois des terres privées | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015  | 2      | 4        | 237  | Nous recommandons que le Ministère et la Commission examinent conjointement le mandat et la structure de la Commission et y apportent les modifications nécessaires pour s'assurer que la Commission peut accomplir efficacement son mandat prescrit par la loi.  | Non mise en œuvre |
| Approvisionnement en bois des terres privées | Ressources naturelles (Développement de l'énergie et des ressources) | 2015  | 2      | 4        | 241  | Nous recommandons que la Commission établisse des cibles de rendement pour ses propres activités de surveillance et pour les offices de commercialisations par rapport auxquels la Commission peut évaluer le rendement des offices de commercialisation dans les secteurs essentiels. Nous recommandons également que la Commission rende compte de l'efficacité de ses propres activités et de celles des offices de commercialisation par rapport aux cibles prédéterminées. | Non mise en œuvre |